

**Association de copropriétaires  
BEL HORIZON B P**

13-15 avenue Marie de Hongrie 13/15  
1083 – Ganshoren  
BCE 0503.799.984

**Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire**

**Le mercredi 24 avril 2024 à 16:00 heures**  
**Tenue à 1083 Ganshoren 47 Rue du Zeyp**

**1 - Validité de l'Assemblée Générale**

8 Copropriétaires sur 12 sont présents ou représentés.

681quotités sur 1000 sont présentes ou représentés.

Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

**2 - Election du Président et du Secrétaire de l'Assemblée Générale - majorité absolue**

██████████ se propose comme Président de séance.

Le Syndic assurera le rôle de Secrétaire conformément à la loi.

**Majorité 50,01**

Oui: 681 voix (100,00%)

A l'unanimité, la résolution est approuvée.

**3 - Travaux et financement**

3.1 - Remplacement de la chaudière actuelle

A l'unanimité, l'Assemblée générale, décide d'effectuer ces travaux de remplacement chaudière.

**Majorité 66,00**

Oui: 681 voix (100,00%)  
A l'unanimité, la résolution est approuvée.

### 3.2 - Choix de l'entrepreneur

■■■■■■■■■■ arrive en cours de séance.

	Fierens Concept tvac	Matec tvac	DS Chauffage tvac
■■■■■■■■■■			17.702 €
■■■■■■■■■■			18.020 €
■■■■■■■■■■	20.140,23 €		24.433 €
■■■■■■■■■■	35.826,06 €		33.178 €
■■■■■■■■■■		28.662 €	24.221 €
■■■■■■■■■■			40.969 €

La copropriété décide de valider l'offre de la société MATEC pour un montant de 28662€ TVAC

#### Majorité 50,01

Oui: 681 voix (100,00%)  
A l'unanimité, la résolution est approuvée.

### 3.3 - Financement

L'Assemblée Générale 1604 décide de valider le financement des travaux via le fonds de réserve de la copropriété peu importe la façon dont il a été provisionné au préalable.

Le devis sera signé dès que le montant total sera disponible sur le compte de la copropriété.

Le syndic contactera néanmoins MATEC afin de fixer le montant du devis et de déjà fixer la date des travaux si possible.

Si possible, l'appel sera envoyé fin avril au lieu de début mai.

#### Majorité 50,01

Oui: 681 voix (100,00%)  
A l'unanimité, la résolution est approuvée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17:21.

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président, le secrétaire (Syndic), et les copropriétaires encore présents.



*Sauf si décrit explicitement, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix.*